
Séance du mercredi 18 février 2026

**Membres en
exercice : 14**

Date de la convocation: **06 février 2026**

*dix-huit février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est
réunie sous la présidence de Ludovic DIZENGREMEL,*

Salle du Conseil Municipal

Présents : 13

Présents : Ludovic DIZENGREMEL, Corine BLADOU GRENIER,
Sabine PATROLIN, Jean-Pierre GUIRAL, Marie-Christine
JORDANET, Ghislaine COLME, Albert IMBERT, Anne RIGAL,
Michel LAFAGE, Hortense MARROUFIN, Jean-Marie JARDIN,
Sylvie PELOU, Jacques BOLDRON

Votants: 13

Représentés:

Excusés:

Absents: Vincent PELEMAN

**Secrétaire de
séance:**

Corine BLADOU GRENIER

**Objet: Adoption du PV de la réunion du 16 décembre 2025 -
Délibération n°DE_001_2026**

Il s'agit d'approuver, avec ou sans observation, le procès verbal de la réunion du Conseil
Municipal du 16 décembre 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- approuve le procès verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2025 sans
observation.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire



Ludovic DIZENGREMEL

Date de transmission de l'acte: 19/02/2026

Date de reception de l'AR: 19/02/2026

046-214601916-DE_001_2026-DE

A G E D I

Séance du mercredi 18 février 2026

**Membres en
exercice : 14**

Date de la convocation: **06 février 2026**

dix-huit février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Ludovic DIZENGREMEL,

Salle du Conseil Municipal

Présents : 13

Présents : Ludovic DIZENGREMEL, Corine BLADOU GRENIER, Sabine PATROLIN, Jean-Pierre GUIRAL, Marie-Christine JORDANET, Ghislaine COLME, Albert IMBERT, Anne RIGAL, Michel LAFAGE, Hortense MARROUFIN, Jean-Marie JARDIN, Sylvie PELOU, Jacques BOLDRON

Votants: 13

Représentés:

Excusés:

Absents: Vincent PELEMAN

**Secrétaire de
séance:**

Corine BLADOU GRENIER

**Objet: Nomination d'un secrétaire de séance - Délibération
n°DE_002_2026**

Le code général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, qu'au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaire (s) des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance du jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **NOMME** Madame Corine BLADOU-GRENIER , secrétaire de séance.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire



Ludovic DIZENGREMEL

Date de transmission de l'acte: 19/02/2026

Date de reception de l'AR: 19/02/2026

046-214601916-DE_002_2026-DE

A G E D I

Séance du mercredi 18 février 2026

**Membres en
exercice : 14**

Date de la convocation: **06 février 2026**

dix-huit février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Ludovic DIZENGREMEL,

Salle du Conseil Municipal

Présents : 13

Présents : Ludovic DIZENGREMEL, Corine BLADOU GRENIER, Sabine PATROLIN, Jean-Pierre GUIRAL, Marie-Christine JORDANET, Ghislaine COLME, Albert IMBERT, Anne RIGAL, Michel LAFAGE, Hortense MARROUFIN, Jean-Marie JARDIN, Sylvie PELOU, Jacques BOLDRON

Votants: 13

Représentés:

Excusés:

Absents: Vincent PELEMAN

**Secrétaire de
séance:**

Corine BLADOU GRENIER

Objet: Demande de subvention exceptionnelle pour l'achat de tablettes numériques - Délibération n°DE_003_2026

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que l'association des parents d'élèves de Mercuès sollicite la Mairie pour une subvention exceptionnelle de 400 € pour l'achat de tablettes graphiques qui serviront à l'ALAE (accueil de loisirs associé à l'école) dans le cadre d'ateliers numériques.

L'objectif de ces ateliers est de créer des dessins et des dessins animés en utilisant des outils informatiques adaptés. Les élèves apprendront à sauvegarder ou charger une production, à charger une image ou une photo, communiquer d'un outil à un autre....

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

- approuve l'attribution et le versement d'une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association des parents d'élèves de Mercuès,
- prévoit les crédits nécessaires sur 2026

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire 
Ludovic DIZENGREMEL

Date de transmission de l'acte: 19/02/2026

Date de réception de l'AR: 19/02/2026

046-214601916-DE_003_2026-DE

A G E D I

Séance du mercredi 18 février 2026

**Membres en
exercice : 14**

Date de la convocation: **06 février 2026**

dix-huit février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Ludovic DIZENGREMEL,

Salle du Conseil Municipal

Présents : 13

Présents : Ludovic DIZENGREMEL, Corine BLADOU GRENIER, Sabine PATROLIN, Jean-Pierre GUIRAL, Marie-Christine JORDANET, Ghislaine COLME, Albert IMBERT, Anne RIGAL, Michel LAFAGE, Hortense MARROUFIN, Jean-Marie JARDIN, Sylvie PELOU, Jacques BOLDRON

Votants: 13

Représentés:

Excusés:

Absents: Vincent PELEMAN

**Secrétaire de
séance:**

Corine BLADOU GRENIER

Objet: Convention d'entretien des routes départementales de la commune de Mercuès en agglomération - Délibération n°DE_004_2026

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention qui détermine la répartition entre le Département du Lot et la commune des charges d'entretien et d'exploitation liées aux aménagements en agglomération des routes départementales dont notamment la réfection de la chaussée, l'aménagement d'espaces verts, le mobilier, la signalisation.....

Elle est conclue pour une durée de 30 ans et elle sera renouvelée par tacite reconduction par période d'un an.

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa notification, une fois les formalités du contrôle de légalité effectuées.

Après examen, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour : 13

Contre : 0

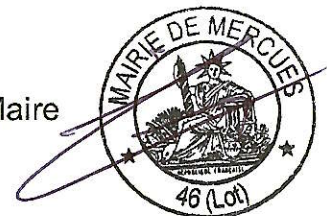
Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire



Ludovic DIZENGREMEL

Date de transmission de l'acte: 19/02/2026

Date de reception de l'AR: 19/02/2026

046-214601916-DE_004_2026-DE

A G E D I

Séance du mercredi 18 février 2026

**Membres en
exercice : 14**

Date de la convocation: **06 février 2026**

*dix-huit février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est
réunie sous la présidence de Ludovic DIZENGREMEL,
Salle du Conseil Municipal*

Présents : 13

Présents : Ludovic DIZENGREMEL, Corine BLADOU GRENIER,
Sabine PATROLIN, Jean-Pierre GUIRAL, Marie-Christine
JORDANET, Ghislaine COLME, Albert IMBERT, Anne RIGAL,
Michel LAFAGE, Hortense MARROUFIN, Jean-Marie JARDIN,
Sylvie PELOU, Jacques BOLDRON

Votants: 13

Représentés:

Excusés:

Absents: Vincent PELEMAN

**Secrétaire de
séance:**

Corine BLADOU GRENIER

**Objet: Rapport sur le prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'eau
potable - SMAEP de Francoulès - Délibération n°DE_005_2026**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel établi par le syndicat de Francoulès sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2024.

Après délibération, aucune remarque n'a été formulée par le conseil municipal.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire



Ludovic DIZENGREMEL

Date de transmission de l'acte: 19/02/2026

Date de reception de l'AR: 19/02/2026

046-214601916-DE_005_2026-DE

A G E D I



République française

LOT

Séance du mercredi 18 février 2026

**Membres en
exercice : 14**

Date de la convocation: **06 février 2026**

dix-huit février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Ludovic DIZENGREMEL,

Salle du Conseil Municipal

Présents : 13

Présents : Ludovic DIZENGREMEL, Corine BLADOU GRENIER, Sabine PATROLIN, Jean-Pierre GUIRAL, Marie-Christine JORDANET, Ghislaine COLME, Albert IMBERT, Anne RIGAL, Michel LAFAGE, Hortense MARROUFIN, Jean-Marie JARDIN, Sylvie PELOU, Jacques BOLDRON

Votants: 13

Représentés:

Excusés:

Absents: Vincent PELEMAN

**Secrétaire de
séance:**

Corine BLADOU GRENIER

Objet: Procédure de rétrocession de concession à la Commune - CANTUEL Juliette - Délibération n°DE_006_2026

Le Code Général des collectivités territoriales prévoit dans son article L2122-22 alinéa 8, que par délégation du conseil municipal, le Maire peut prononcer la délivrance et la reprise des concessions. La doctrine et la jurisprudence ont admis que seul le fondateur de la sépulture peut rétrocéder à la commune la concession vide de tout corps.

Par lettre en date du 14 février 2026, Madame CANTUEL Juliette a proposé à la commune la rétrocession sans dédommagement, de la concession cinquantenaire n° 8 – plan n° 28 - acquise le 3 mai 1985, pour la somme de 344 € qui est située au cimetière du cap de Laprade à Mercuès.

La concession étant vide de tout corps, il est par conséquent proposé au conseil municipal d'approuver le principe de rétrocession de cette concession à la commune dont la bénéficiaire Madame CANTUEL Juliette n'a plus usage.

Date de transmission de l'acte: 19/02/2026

Date de reception de l'AR: 19/02/2026

046-214601916-DE_006_2026-DE

A G E D I

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve la procédure de rétrocession à la commune sans dédommagement de la concession n° 8 – plan n° 28 acquise par Madame CANTUEL Juliette
- autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à la rétrocession.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire



Ludovic DIZENGREMEL

Date de transmission de l'acte: 19/02/2026

Date de reception de l'AR: 19/02/2026

046-214601916-DE_006_2026-DE

A G E D I